



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELSE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL

CDW 2022 09 (65)

VVSG

Vos ref. :

Nos ref. : LV/KZ/WD/ALV/PEC/GEM/ALV/FC/CTH/cb/2022-47

Vos corresp. :

UVCW Alain VAESSEN 081.24.06.50

VVSG Peter COUSAERT 02.211.56 30

Brulocalis Georgy MANALIS 02.238.51.56

Annexe : Brief van 18 februari 2022 gericht aan de toenmalige
staatssecretaris voor Asiel en Migratie, Sammy Mahdi

Aan Mevrouw Nicole de Moor

Staatssecretaris voor Asiel en Migratie

Lambermontstraat 2

1000 Brussel

nicole.demoor@demoor.fed.be

Brussel, 9 september 2022

Geachte mevrouw de Staatssecretaris,

Vrijdag 2 september verstuurde Fedasil een oproep aan de lokale besturen om bijkomende LOI-plaatsen te openen. Om de lokale besturen over te streep te trekken, is er voor het eerst een Impulsfonds dat premies geeft in functie van het type LOI-plaats dat bijkomend geopend wordt. Uit de eerste reacties blijkt dat er weinig enthousiasme is om op deze vraag van Fedasil in te gaan. Niet omdat de lokale besturen niet beseffen hoe ernstig de opvangcrisis is. Wel omdat er nog steeds geen antwoorden zijn op de vragen die de lokale besturen nu al meerdere jaren stellen. Bovendien staan de lokale besturen momenteel onder zware druk door de energiecrisis, de opvang en begeleiding van tijdelijk beschermde vluchtelingen uit Oekraïne, een steeds nijpender wordend personeelstekort en de nasleep van zowel de coronacrisis als de overstromingen vorige zomer.

Voor de OCMW's is het beleid m.b.t. de opvang van verzoekers internationale bescherming (IB) nog steeds een belangrijk aandachtspunt. Zij organiseren immers vele duizenden opvangplaatsen voor verzoekers IB in door Fedasil betoelaagde lokale opvanginitiatieven (LOI).

Een groot aandachtspunt is het **tegengaan van de sterke schommelingen** in het opvangnetwerk. De laatste opbouw-en-afbouw beweging heeft het draagvlak voor het openen van bijkomende LOI-plaatsen sterk aangetast. Er is absoluut nood aan meer stabiliteit op langere termijn.

Wij vragen:

- Een stabiel opvangnetwerk met voldoende structurele opvangplaatsen alsook concreet gerealiseerde bufferplaatsen
- Een systeem van monitoring om sneller te kunnen ingrijpen om overbezetting van het opvangnetwerk te vermijden
- Een gegarandeerde stabiele bezetting van de LOI om leegstand in de LOI te vermijden, leegstand die moeilijk aanvaard kan worden in tijden van crisis op vlak van huisvesting

Ook de **financiering van de LOI** moet dringend een vernieuwd duidelijk kader krijgen.

Wij vragen:

- De volledige financiering van de opvang van verzoekers IB door de federale overheid en een nieuw Koninklijk Besluit m.b.t. de LOI-subsidies
- Verduidelijking i.v.m. het gebruik van de reserves voor investeringen waarbij het mogelijk moet worden om die reserves in te zetten om renovaties door te voeren of af te ronden

Ten slotte vragen de LOI om meer ingezet te worden in de **opvang van verzoekers IB gedurende de hele procedure**. In het huidige opvangmodel staan de LOI immers hoofdzakelijk in voor de tijdelijke (max. 4 maanden) transitieopvang van bewoners die een positieve beslissing gekregen hebben. Hoofdplicht is de bewoners begeleiden in de zoektocht naar een eigen woning. Daarnaast komen ook de bewoners met een hoge kans op een positieve beslissing na 2 maanden collectieve opvang in de LOI terecht. Deze groep stroomt momenteel niet door naar de LOI. Er is plaatsgebrek en de transitieopvang krijgt voorrang. Tenslotte komen ook nog bepaalde bijzonder kwetsbare personen in de LOI terecht maar die vormen een minderheid. In dit opvangmodel voelen de LOI zich gereduceerd tot een soort immokantoren voor bewoners met een positieve beslissing.

Wij vragen:

- Meer verzoekers IB in procedure opvangen in de LOI (en dus niet hoofdzakelijk bewoners die een positieve beslissing gekregen hebben) om de expertise van de LOI-medewerkers inzake opvang en begeleiding van verzoekers IB te behouden, bijvoorbeeld door de doelgroep hoge beschermingsgraad ruimer te maken (aanpassen grens 80%) en deze bewoners sneller (na maximaal 4 weken i.p.v. na 2 maanden) naar de LOI te laten doorstromen
- Een evaluatie van het huidige opvangmodel om na te gaan of de uitstroomtermijn van maximaal 4 maanden (2 maanden, 2 keer verlengbaar met telkens een maand) toelaat om duurzame huisvesting te vinden. Een langere uitstroomtermijn laat ook toe dat er in de LOI aan andere aspecten dan het zoeken naar huisvesting gewerkt wordt (bijvoorbeeld al inzetten op integratie).

In het licht van de huidige opvangcrisis kunnen onze vragen gericht op een beleid voor de LOI op langere termijn mogelijk vreemd overkomen. Maar om het draagvlak voor het openen van bijkomende LOI-plaatsen te herstellen, verwachten de lokale besturen een antwoord op hun vragen. Er is **nood aan zekerheid** m.b.t. hun rol in het toekomstige opvangbeleid zowel qua opgevangen personen, aantal LOI-plaatsen en bezettingsgraad als qua ruimere ondersteuning zoals het zoeken naar huisvesting, de beschikbaarheid van tolken en dergelijke meer.

Wij zijn uiteraard ook bezorgd over een mogelijke uitstroom uit de opvangcentra van bewoners na een opheffing van hun toewijzing (code 207). Een aanpassing van die maatregel waarbij de voorwaarden versoepeld worden, dreigt de huisvestingsopdracht te verschuiven naar de OCMW's die aan deze uitgestroomde verzoekers IB een equivalent leefloon moeten toekennen. Bovendien is er het risico dat deze uitgestroomde verzoekers IB dakloos worden en daardoor ook hun procedure in gevaar brengen.

Graag zouden wij in een overleg met u onze bezorgdheden verder toelichten en in overleg bekijken wat de mogelijke stappen op korte en op langere termijn zijn om een oplossing te vinden.

Met alle achting,



Luc VANDORMAEL
Président de la Fédération des
CPAS de l'Union des Villes et
Communes de Wallonie



Khalid ZIAN
Président de la Fédération des
CPAS bruxellois
Brulocalis



Wim DRIES
Voorzitter van de Vereniging van
Vlaamse Steden en Gemeenten

Er wordt ter informatie een kopie van deze brief bezorgd aan:

- Karine Lalieux, Minister van Pensioenen en Maatschappelijke Integratie
- Michael Kegels, Directeur-generaal van Fedasil.
- Alexandre Lesiw, Voorzitter van de POD Maatschappelijke Integratie.



Vos ref. :

Nos ref. : LV/WD/ALV/PEC/CTH/FC/cb-2022-7

Vos corresp. :

UVCW Alain VAESSEN 081.24.06.50

VVSG Peter COUSAERT 02.211.56 30

Monsieur Sammy Mahdi
Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
sammy.mahdi@mahdi.fed.be

Annexe : /

Bruxelles, le 18 février 2022

Monsieur le Secrétaire d'État,

**Concerne : Initiatives Locales d'Accueil
Retours de terrain et préoccupations des CPAS**

Le 8 mars 2021, vous avez adressé votre premier courrier aux CPAS et communes en vue de présenter vos projets pour les Initiatives Locales d'Accueil (ILA) et également demander aux pouvoirs locaux d'ouvrir des places supplémentaires en ILA dans le cadre du programme de réinstallation. En tenant compte de la saturation actuelle du réseau d'accueil, il nous semble opportun de rétablir la confiance des pouvoirs locaux dans votre politique d'accueil afin que les CPAS soient à nouveau enclins à ouvrir de nouvelles places d'accueil en ILA.

Dans ce contexte, les Fédérations des CPAS souhaitent vous interpellier concernant vos premières initiatives politiques détaillées au sein de votre courrier.

Financement des ILA

Vous mentionnez dans celui-ci qu' « *il subsiste encore une incertitude concernant l'utilisation des réserves, le financement global et le rôle des ILA. En concertation avec les Unions des Villes et des Communes et avec Fedasil, des mesures nécessaires seront également prises lors des prochains mois afin de faire face à ces défis* ». Or, presque un an après l'envoi de votre lettre, les CPAS sont toujours en attente d'une clarification de votre part sur ces questions ô combien importantes.

L'accueil des demandeurs de protection internationale (DPI) est et demeure une compétence fédérale et tous les coûts doivent donc être supportés par le Gouvernement fédéral. Outre des questionnements par rapport à leur futur financement dans le cadre de l'accueil, les CPAS demeurent dans l'expectative quant à l'utilisation de leurs réserves.

Les Fédérations de CPAS demandent des clarifications rapides :

- quant au futur financement des ILA dans le cadre de l'accueil ;
- quant à l'utilisation de leurs réserves.

En ce qui concerne les réserves, une instruction de Fedasil du 21 février 2018 concernant « *un appel aux CPAS à la souscription pour l'utilisation libre des réserves cumulées en ILA et des instructions dans le cadre des suppressions progressives des réserves actuelles et de la constitution des réserves futures* » reprenait en son sein, d'une part, un appel aux CPAS à la souscription à une mesure unique 2018 (= règle '75/25'), et d'autre part, une mesure récurrente pour les réserves futures (= règle de 10 %). Depuis l'entrée en vigueur de cette instruction, et malgré nos demandes répétées depuis lors, les CPAS se retrouvent sans réponse par rapport à leurs réserves. En effet, la circulaire 2021 adressée aux ILA relative à l'intervention financière, la gestion des conventions et des places d'accueil ainsi que la collaboration entre le CPAS et l'Agence mentionne par rapport à l'utilisation des réserves, qu'« *il n'y a actuellement aucun changement concernant la gestion des réserves et les modalités de récupération proposées. Par conséquent, l'Agence ne peut pas approuver l'augmentation du pourcentage des réserves disponibles et l'utilisation des réserves pour l'investissement* » (page 12). **En d'autres termes, à l'heure actuelle, les CPAS n'ont aucune possibilité d'utiliser leur réserve sur base de la circulaire et de l'instruction précitées émanant de votre administration, indépendamment de toute base légale.**

Les Fédérations de CPAS demandent de clarifier urgemment cette situation qui ne peut plus perdurer afin de permettre aux CPAS de continuer à développer des places d'accueil dans le cadre d'une politique rationnelle et d'une réglementation claire relative à leur rôle au sein de l'accueil des DPI.

Concernant le futur subventionnement des ILA, le montant et l'indexation des subsides constituent aussi un point d'insécurité pour les CPAS. Depuis plusieurs années, il est question de **modifier ou de remplacer l'arrêté royal du 24 juillet 2012** réglant le remboursement par Fedasil des frais relatifs à l'aide matérielle accordée par les CPAS à un bénéficiaire de l'accueil hébergé dans une ILA. À l'heure actuelle, les CPAS sont toujours en attente de nouvelles de votre part sur ce point.

Les Fédérations de CPAS demandent des clarifications quant au subventionnement des ILA.

Stabilité et sécurité pour les CPAS

Par ailleurs, nous saluons l'intérêt que vous portez aux ILA en voulant « *exploiter au maximum ces forces et cet immense potentiel lors des années à venir* ». Nous ne pouvons que vous rejoindre lorsque vous plaidez pour un **modèle d'accueil stable, flexible et axé sur le long terme**, en référence aux fluctuations précédentes auxquelles ont fait face les CPAS ces dernières années avec d'innombrables répercussions tant humaines que financières.

Premièrement, les CPAS plaident pour une politique rationnelle permettant d'anticiper et de réagir plus rapidement aux pronostics, notamment en mettant en place une réserve de places d'accueil structurelles et en prévoyant suffisamment de places tampons pour les DPI. Nous nous réjouissons dès lors de votre décision d'élargir la capacité tampon dans le réseau, principalement dans les structures d'accueil collectives, afin de mieux pouvoir absorber les fluctuations au sein du réseau et aux ILA de mieux se concentrer sur leur mission principale, l'accueil. Désormais, **le défi est effectivement de concrétiser ces places tampons** sachant que ces dernières ont déjà été promises à maintes reprises et que le contexte actuel d'une nouvelle crise d'accueil nécessite toute l'attention de Fedasil.

Deuxièmement, pour pouvoir réagir plus rapidement aux fluctuations du nombre de demandes de protection internationale, il conviendrait de mettre en place un **système de monitoring**. Le réseau d'accueil est inévitablement soumis à des cycles. L'afflux des DPI est, en effet, principalement déterminé par les évolutions internationales sur lesquelles la Belgique n'a pas d'emprise. Cela étant dit, pour limiter l'impact de ces évolutions sur la situation d'accueil en Belgique, il s'avère nécessaire de réfléchir à des méthodes de détection de nouveaux flux et de prévoir des systèmes rapides de réaction aux circonstances.

Troisièmement, les CPAS demandent également à avoir une **occupation stable et garantie des places en ILA**. Il faut absolument éviter des places vides en ILA, car non seulement l'inoccupation coûte cher aux CPAS et en outre, il est aussi difficile au niveau local de justifier des logements vides en période de pénurie de logements.

Les Fédérations de CPAS :

- **attendent la concrétisation des places tampon ;**
- **souhaitent qu'un système de monitoring soit mis en place ;**
- **souhaitent que tout soit mis en place afin d'avoir une occupation stable et garantie des places en ILA.**

Le rôle des ILA

De plus, nous demandons que **le rôle des CPAS dans l'accueil des DPI soit respecté et assuré**. Vous rappelez d'ailleurs, à juste titre, dans votre lettre que les ILA, de par leur ancrage local et leur flexibilité à accueillir différents profils dont les personnes vulnérables, constituent un acteur crucial dans le modèle d'accueil.

Suivant le modèle d'accueil, les CPAS accueillent :

- les personnes qui ont obtenu une décision positive (réfugiés reconnus et protégés subsidiaires) durant une période de deux mois pouvant aller jusqu'à quatre mois,
- les DPI qui ont un haut taux de chance d'obtenir une protection internationale après un séjour de deux mois dans l'accueil collectif,
- un certain nombre de personnes vulnérables,
- les personnes issues du programme de réinstallation dans lequel s'est engagée la Belgique.

Afin de garantir un accueil efficient dans le cadre de ce modèle d'accueil et pour que les CPAS puissent jouer leur rôle d'intégration de ces publics destinés à rester en Belgique, plusieurs points sont à revoir concernant ce modèle d'accueil.

En effet, afin que l'expertise des travailleurs sociaux en ILA puisse être conservée en matière d'accompagnement des DPI dans leur procédure de protection internationale et que leur rôle ne soit pas réduit à la recherche d'un logement dans l'urgence, **il est nécessaire que les ILA accueillent suffisamment des DPI et non pas que des résidents ayant déjà obtenu une décision positive.**

Les Fédérations de CPAS proposent d'augmenter le nombre de DPI à haut taux de protection accueillis en ILA :

- * **d'une part, en réduisant la durée du séjour en centre collectif de 2 mois à l'heure actuelle à 4 semaines,**
- * **d'autre part, en mettant en place une plus grande flexibilité vis-à-vis du haut taux de protection actuellement fixé à 80%.**

Evaluation du modèle d'accueil

Depuis la mise en place du modèle d'accueil, les CPAS réclament son **évaluation qualitative et quantitative** pour analyser le délai de sortie de deux mois avec deux prolongations d'un mois possible.

En effet, il ressort du terrain depuis plusieurs années que **cette période maximale de quatre mois n'est pas toujours suffisante** pour trouver un logement durable. Cette situation s'est particulièrement aggravée avec une crise du logement, amplifiée dans les régions sinistrées de juillet 2021. Par conséquent, cela empêche les travailleurs sociaux de travailler avec les résidents sur autre chose, notamment leur intégration, que la recherche de logement.

Les Fédérations de CPAS réclament une évaluation qualitative et quantitative concernant le délai de sortie de deux mois.

Pour conclure, nous demandons à court terme une concertation avec vous afin que nous puissions préciser davantage les préoccupations des CPAS et ensemble, avec vous, nous puissions examiner comment nous pourrions arriver à une solution sur les différents points en suspens.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire d'État, en l'expression de notre considération distinguée.



Luc VANDORMAEL

Président de la Fédération
des CPAS de l'Union des
Villes et Communes de
Wallonie



Wim DRIES

Voorzitter van de Vereniging van
Vlaamse Steden en Gemeenten



vos réf :

nos réf :

Corresp

VVSG Peter COUSAERT 02 211 56 30

UVCW Alain VAESSEN 081 24 06 50

Brulocalis Georgy MANALIS 02 238 51 56

À l'attention de Madame Nicole De Moor

Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration

Rue Lambermont 2

1000 Bruxelles

Annexes : Courrier du 18 février 2022 adressé au
Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration de l'époque, M.
Sammy Mahdi

Bruxelles, le 9 septembre 2022

Madame la Secrétaire d'État,

Le vendredi 2 septembre, Fedasil a lancé un appel aux pouvoirs locaux pour ouvrir des places d'accueil supplémentaires en ILA. Afin de convaincre les autorités locales, un Fonds d'impulsion a été mis en place pour la première fois, qui octroie des primes en fonction du type de place ILA supplémentaire créée. Le constat dressé à la suite des premières réactions est qu'il y a peu d'enthousiasme à satisfaire à la demande de Fedasil. Et non parce que les pouvoirs Locaux ne prennent pas conscience de la gravité de la crise de l'accueil. Mais bien parce qu'ils n'ont toujours pas de réponses aux questions qu'ils posent depuis plusieurs années. En outre, les CPAS sont actuellement confrontés à une importante pression en raison de la crise énergétique, de l'accueil et de l'accompagnement des réfugiés ukrainiens bénéficiant d'une protection temporaire, du manque croissant de personnel et des conséquences de la crise sanitaire et des inondations de l'été dernier.

Pour les CPAS, la politique relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale (DPI) reste un point d'attention majeur. En effet, ils organisent plusieurs milliers de places d'accueil pour les DPI dans les initiatives locales d'accueil (ILA) subventionnées par Fedasil.

Une préoccupation majeure est de contrecarrer **les importantes fluctuations** du réseau d'accueil. Les récentes évolutions en matière d'ouverture et de fermeture ont fortement affecté la volonté de créer des places supplémentaires en ILA. Il faut absolument une plus grande stabilité à long terme.

Nous demandons :

- Un réseau d'accueil stable avec un nombre suffisant de places d'accueil structurelles ainsi que des places 'tampon' réalisées concrètement ;
- Un système de suivi pour pouvoir intervenir plus rapidement afin d'éviter l'engorgement du réseau d'accueil ;
- Une occupation stable garantie de l'ILA pour éviter toute inoccupation de l'ILA, une inoccupation difficilement acceptable en période de crise du logement.

Le **financement de l'ILA** nécessite également un cadre clair et revu.

Nous demandons :

- La prise en charge intégrale par l'autorité fédérale du financement de l'accueil des DPI et un nouvel arrêté royal relatif aux subsides ILA ;
- Une clarification quant à l'utilisation des réserves pour les investissements, sachant qu'il devrait être possible de les affecter à la réalisation ou à la finalisation de travaux de rénovation.

Enfin, les ILA souhaitent être davantage associés à **l'accueil des DPI tout au long de la procédure**. En effet, le modèle d'accueil actuel charge l'ILA principalement et de manière temporaire (4 mois maximum) de l'accueil de « transition » des résidents bénéficiant d'une décision positive. La mission principale est d'accompagner les résidents dans la recherche de son propre logement. En outre, se retrouvent également en ILA les résidents les plus susceptibles (haut taux de reconnaissance) de se voir accorder une décision positive après 2 mois d'accueil collectif. Ce groupe ne passe pas facilement vers les ILA. Il existe un manque de place et la priorité est donnée à l'accueil de transition. Enfin, certaines personnes particulièrement vulnérables se retrouvent également en ILA, mais elles constituent une minorité. Dans ce modèle d'accueil, l'ILA se voit réduite à une sorte d'agence immobilière pour les résidents disposant d'une décision positive.

Nous demandons :

- Accueillir davantage de DPI en procédure en ILA (et donc pas seulement les résidents ayant reçu une décision positive) afin de conserver l'expertise du personnel en ILA en matière d'accueil et d'accompagnement des DPI, par exemple en élargissant le groupe cible de personnes bénéficiant d'un haut taux de protection (ajuster la limite à 80 %) et en permettant à ces résidents de passer plus rapidement en ILA (après une durée maximale de 4 semaines au lieu de 2 mois) ;
- Une évaluation du modèle d'accueil actuel pour déterminer si le délai de sortie de 4 mois maximum (2 mois, prolongeable deux fois un mois) permet de trouver un logement durable. Un délai de sortie plus étendu permettrait également de travailler en ILA sur d'autres volets que celui de la recherche d'un logement (par exemple, déjà entamer un travail d'intégration).

A la lumière de la crise actuelle de l'accueil, nos questions visant une politique à plus long terme en matière d'ILA pourraient sembler étranges. Mais afin de récupérer une certaine adhésion en vue de créer des places ILA supplémentaires, les CPAS attendent une réponse à leurs questions. Ils souhaitent obtenir **des précisions** quant à leur rôle dans la future politique d'accueil, tant en termes de personnes hébergées, de nombre de places en ILA et de taux d'occupation, qu'en termes de soutien plus large, comme la recherche de logement, la disponibilité d'interprètes, etc.

Nous sommes évidemment aussi préoccupés par une éventuelle sortie des centres d'accueil des résidents après une suppression de leur lieu obligatoire d'inscription (code 207). Une modification de cette mesure moyennant un assouplissement de ses conditions risquerait de déplacer la mission de recherches de logements vers les CPAS, qui devraient accorder l'aide sociale équivalente au revenu d'intégration à ces DPI sortants du réseau. En outre, il existe un risque que ces DPI sortants se retrouvent sans domicile fixe, ce qui compromet également leur procédure.

Nous serions heureux de vous rencontrer pour apporter des précisions sur nos inquiétudes et convenir des mesures à prendre à court et à long terme en vue de trouver une solution.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire d'État, l'expression de nos sentiments distingués.



Luc VANDORMAEL

Président de la Fédération des
CPAS de l'Union des Villes et
Communes de Wallonie



Khalid ZIAN

Président de la Fédération des
CPAS bruxellois
Brulocalis



Wim DRIES

Président de la Vereniging van
Vlaamse Steden en Gemeenten

Copie du présent courrier est envoyée pour information à:

- Karine Lalieux, Ministre des Pensions et de l'Intégration sociale
- Michael Kegels, Directeur général de Fedasil.
- Alexandre Lesiw, Président du SPP Intégration sociale.